



COMMUNE DE FAOUG

1595 Faoug

Faoug, le 19 mai 2016

Votation fédérale du 5 juin 2016

Les citoyens et citoyennes sont convoqués le dimanche 5 juin prochain pour se prononcer sur les objets fédéraux suivants :

1. Initiative populaire du 30 mai 2013 « En faveur du service public »
2. Initiative populaire du 4 octobre 2013 « Pour un revenu de base inconditionnel »
3. Initiative populaire du 10 mars 2014 « Pour un financement équitable des transports »
4. Modification du 12 décembre 2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)
5. Modifications du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)

Clôture du rôle des électeurs : vendredi 3 juin 2016 à 12h

L'électeur qui n'a pas reçu tout ou partie du matériel, ou qui l'a égaré, peut en réclamer le remplacement au greffe municipal **jusqu'au 3 juin 2016 à 11h00**.

Le bureau de vote se trouvera dans les bureaux de l'administration, Rte de Salavaux 1a à Faoug. Il sera ouvert uniquement le :

dimanche 5 juin 2016 de 10h30 à 11h30

Manière de voter :

1. l'électeur peut choisir de se rendre au bureau de vote avec son matériel.
2. l'électeur peut voter par correspondance (par voie postale, le courrier devra parvenir au greffe pour le vendredi 3 juin 2016 ou en déposant son vote dans la boîte aux lettres communale jusqu'au dimanche 5 juin 2016 à 11h30).

L'ENVOI POSTAL DOIT ÊTRE AFFRANCHI PAR L'ELECTEUR !

Rappel concernant le vote par correspondance

Il faut que l'enveloppe de vote jaune soit fermée (avec tous les bulletins à l'intérieur), d'une part et la carte de vote, **signée avec votre date de naissance ! (et pas la date du jour)**, d'autre part soient renfermées dans l'enveloppe de transmission.

La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe de vote jaune.

En cas de besoin, l'enveloppe de transmission officielle peut être remplacée par une enveloppe privée, portant l'adresse du greffe.